Fédération Départementale
des Chasseurs des Ardennes

2022

Fédération Départementale
des Chasseurs des Ardennes

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Sommaire

04 – Présentation

06 Le mot du Président

06 Les chiffres clés de la FDC 08

07 Les temps forts de l'année 2022

08 Le Conseil d'Administration

09 Le personnel

10 – Gérer et défendre notre territoire

11 Nouvelle campagne 2022-2023

13 Les dégâts de gibier

14 Chasses Traditionelles et Migrateurs

15 La sécurité et le partage de la nature : une préoccupation au cœur de la chasse ardennaise

16 – Promouvoir notre passion

17 Territoires écoles de la Fédération

18 Former et Informer

19 – Biodiversité et éducation à l'environnement

20 Agir en faveur de la biodiversité

22 Encrer la chasse dans la gastronomie ardennaise

Conception et réalisation : FDC 08 | Impression : Sopaic Repro | Crédits photos : Dgestim, FDC 08

04
Présentation

Le Mot du Président

Jean-Pol GAMBIER

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes

Cela n'aura échappé à personne, la chasse française est très malmenée actuellement. La stratégie de nos adversaires est bien connue : « attaquer secteur par secteur pour mieux nous diviser ». Ce sont : nos chasses traditionnelles et patrimoniales (les tenderies aux grives et aux vanneaux), la vénerie sous terre et à courre, la chasse du dimanche et des jours fériés et bientôt la chasse de nuit à la hutte ainsi que la chasse des pigeons ramiers.

> **Comprenons et défendons nos différents modes de chasse**

Ne nous divisons pas, au contraire rapprochons-nous chasseurs ! Comprenons et défendons nos différents modes de chasse. Nous sommes toutes et tous concernés par cette même approche cynégétique et environnementale.

Nous sommes aujourd'hui face à un totalitarisme vert avec des mouvements associatifs militantistes : animaliste, antispéciste, végan, zadiste..., qui veulent aller plus loin que l'interdiction de la chasse, en prônant la déconstruction de nos sociétés. Mais, face à cette violence terrible, souvent médiatisée, ces critiques permanentes, cette stigmatisation, nous avons une nouvelle force qui émerge c'est le retour d'un engouement pour la chasse.

Je donne pour exemple **la recrudescence des jeunes permis** qui nous donne actuellement depuis deux ans un taux de 30 % des permis ardennais, et des chasseresses avec 293 permis cette année, ce qui nous donne un pourcentage de 4 % alors que la moyenne nationale est de 2,5 %. Ces nouvelles chasseresses et chasseurs croient en nos valeurs que nous véhiculons, et j'en suis fier.

Défendre la chasse ce n'est pas participer à un combat ponctuel, c'est **défendre notre mode de vie**, en quelque sorte notre identité. Avec mon Conseil d'Administration, avec tous mes techniciens et technicienne, avec toutes mes secrétaires, avec toutes mes collaboratrices et collaborateurs, nous sommes chaque jour au travail, pour mettre en place nos actions qui sont légion. A travers ces actions décrites de façon synthétique et non exhaustive dans ce rapport, **nous défendons les territoires de plaine, au même titre que les forêts, que les zones humides, et bien entendu tous les modes de chasses ardennais qui sont pluriels.**

Je vous demande d'être très réaliste, nous devons anticiper des défis de plus en plus complexes (les dérèglements climatiques, une biodiversité en souffrance, une société fragmentée. Nous devons nous définir comme des acteurs de territoire avec **une alliance : Chasse – Agriculture –Foresterie –Nature**.

Ainsi nous pourrons dire, que vivre la chasse comme nous la vivons est une belle aventure... une aventure passionnelle, riche de mille plaisirs, riche de patience, de persévérance, de savoir-faire... surtout d'humilité. Sachons que pour mériter ce bonheur, nous avons un défi à relever : celui de **sauver nos valeurs, gage d'une ruralité vivante et moderne.**

Vive la chasse !
Vive les Ardennes !

Les chiffres clés

+14%

De nouveaux chasseurs en 22/23

par rapport à la campagne précédente

5

Projets en faveur de la Biodiversité

Pour un budget prévisionnel de 135 000 € d'écocontribution

924

Adhérents territoriaux

Au titre de la saison 2021/2022

500

Enfants accueillis

Sur notre sentier ludopédagogique en 2022

1 108

Chasseurs formés à la sécurité

Formation décennale obligatoire instaurée par la Fédération Nationale des Chasseurs

0

Incidents ou accidents de chasse

dans les Ardennes durant la saison 22-23

+ de 2000

Visiteurs

à la première édition de la Ruralité en Fête en Ardennes

8070

Validations annuelles du permis de chasser

Pour la saison 2022/2023
+ 3% par rapport à la saison précédente

10 527 €

Pris en charge par la FDC 08

pour l'équipement des territoires et des sociétés de chasse

52 000 €

de subventions bois et plaine

Pour l'aide au développement du territoire (comptages, gestion des habitats et des aménagements)

117

Chasseurs bénévoles

Mobilisés pour le dispositif "Chasseurs Vigilants"

Les temps forts de l'année 2022

Réunion Nationale des 7 sites fédéraux retenus dans le projet venaison MCDR dans le Cantal

16 mai

1ère Rencontre avec la Fédération Ardennaise de Randonnée

Discussion axée sur le partage de la nature et notamment sur les chemins de randonnées balisés et leurs utilisateurs

18 mai

Conférence sur les tiques et les maladies par Nathalie Boulanger spécialiste de l'université de Strasbourg

Riches échanges avec un public nombreux de chasseurs et de non-chasseurs

Inauguration du sentier ludopédagogique

Découverte des différents milieux naturels avec un animateur environnement

La Ruralité en fête EN ARDENNES

1ère édition

25-26 juin

Partenaires, associations, institutionnels, étaient présents pour accueillir près de 2500 visiteurs

Signature convention "Chasseurs Vigilants" avec la Gendarmerie, le Procureur, le Préfet et la FDC08

La FDC08 est la 3ème Fédération en France à mettre en place ce dispostif qui compte 117 chasseurs bénévoles dans les Ardennes

Rendez-vous au Ministère de la Transition écologique pour défendre les chasses traditionnelles

Installation radar ornithologique

Installé à Bréchaumont, dans le Haut-Rhin, financé par la FRC-GR et par la région. L'outil a déjà permis de récolter de nombreuses données sur les migrations et les populations d'oiseaux dans d'autres départements. Il est capable de détecter des vols d'oiseaux bien au-delà de ce que peut observer l'œil humain

Nouveau site de « suivi migrateurs toutes espèces » dans les Ardennes

Dans le cadre des programmes scientifiques de l'ISNEA, la FDC08 initie des dénombrements ornithologiques selon le protocole « suivi des migrateurs toutes espèces »

Plan de résilience dégâts de gibier

Suite au surcoût des denrées dû à la guerre en Ukraine, l'État prend en charge une partie des indemnisations des dégâts de gibier concernant les pertes de récolte 2022

décembre

Plan de sécurité à la chasse

Bérangère Couillard, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a présenté son plan de sécurité à la chasse avec 14 mesures

Le Conseil d'Administration

Trésorier
Jean-Bernard PIERQUIN
Houldizy

Secrétaire
Jean-Marie MARTIN
Revin

Administrateur
Bernard DEKENS
Vireux-Wallerand

Trésorier adjoint
Roland MASSON
Hargnies

Administrateur
Jean-Marie BIENFAIT
Saint-Laurent

Administrateur
Manuel POMMIER
Clavy-Warby

Vice-Président
Michel HUBERT
Illy

Président
Jean-Pol GAMBIER
Novion-Porcien

Administrateur
Philippe CHOPINEAUX
Sedan

Membre du bureau
Jean FRANKART
Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux

Administrateur
Loris SAVART
Autrecourt-et-Pourron

Administrateur
Martial JACQUES
Asfeld

Secrétaire adjoint
Franck ARNOULD
La Neuville-en-Tourne-à-Fuy

Administrateur
Patrick REMY
Vouziers

Administrateur
Hervé LAHOTTE
Senuc

Le Personnel

Direction

Jean-Matthieu
GONNET

Le service administratif

Sophie
MERIEAU
Formations du permis de chasser, sécurité, chasse à l'arc et chasse accompagnée. Secrétariat général et du Président

Virginie
BAUDET
Secrétariat service technique, suivi plans de chasse petit et grand gibier, vente de matériels adhérents

Marianne
LEBOUTET
Accueil du public, validations permis de chasser

Geneviève
MASSEAU
Comptabilité, vente de bracelets plans de chasse

Amélie
COLSON
Dégâts de gibier, communication

Le service technique

Yannis
GEORGEON
Technicien supérieur
Région de l'Ardenne

Frédéric
BAUDET
Technicien supérieur
Région des Crêtes

Anthony
MERIEAU
Technicien supérieur
Région de la Champagne Ardennaise

Quentin
GUTKNECHT
Technicien supérieur
Région de l'Argonne et de l'Yvois

Allan
BOUCHEZ
Technicien adjoint
Animateur environnement

Aurore
HUBERT
Agent technique
Cinématir, formatrice pratique permis de chasser

Le service prévention

Yannick
TOURTIAUT
Agent de prévention dégâts de gibier Sud du département, Formateur pratique permis de chasser

Régis
OLIVIER
Agent de prévention dégâts de gibier Nord du département, Formateur pratique permis de chasser

Les agents

Luc
GILLET
Gardien - Formateur pratique permis de chasser

Sylviane
GILLET
Agent d'entretien

10

Gérer et défendre notre territoire

Nouvelle campagne 2022/2023

Place au bilan

Après deux saisons marquées par la crise COVID, les chasseurs ont pu retrouver pleinement l'exercice de leur passion. **Le nombre de validations annuelles affichent une certaine stabilité dans les Ardennes** (-1.2% par rapport à 2021/2022) résistant à la tendance nationale à la baisse.

Du côté des tableaux grand gibier, on retiendra de la saison 2022/2023 la baisse significative des populations de sangliers en retrouvant les niveaux des saisons 2015/2016 et 2016/2017. Cette baisse s'explique par la suppression des points noirs et une reproduction affectée par la sécheresse 2022. L'objectif est tout de même de retrouver un prélèvement annuel de 8000 sangliers.

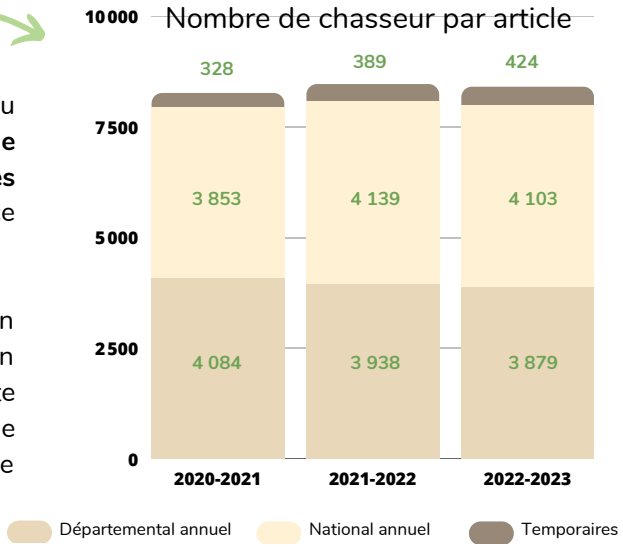

La chasse du grand gibier

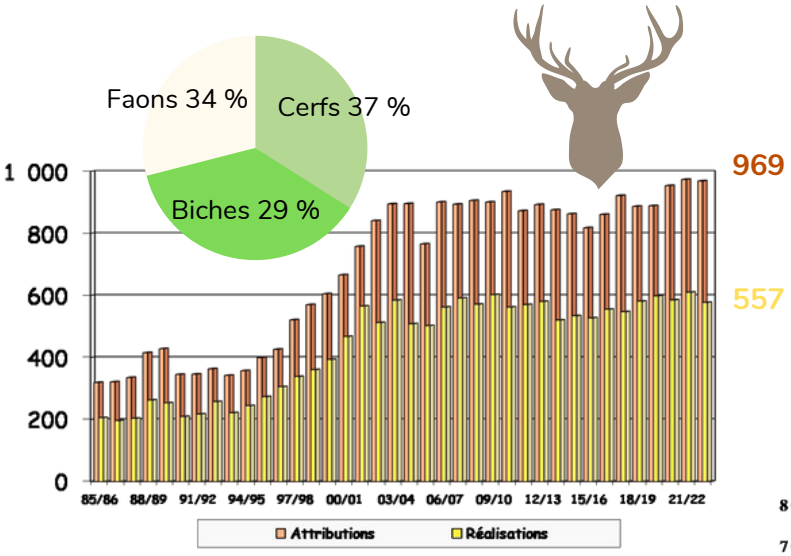

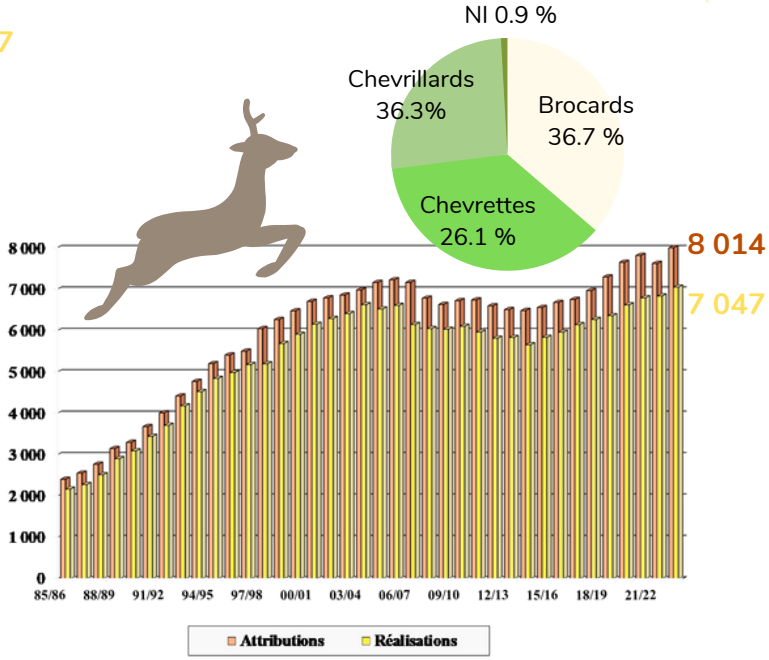

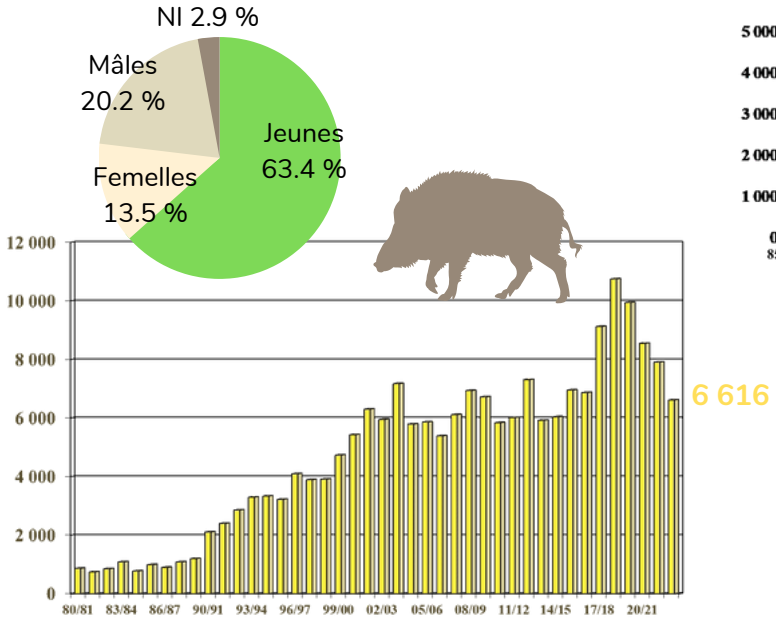

Nouvelle campagne 2022/2023

La chasse du petit gibier

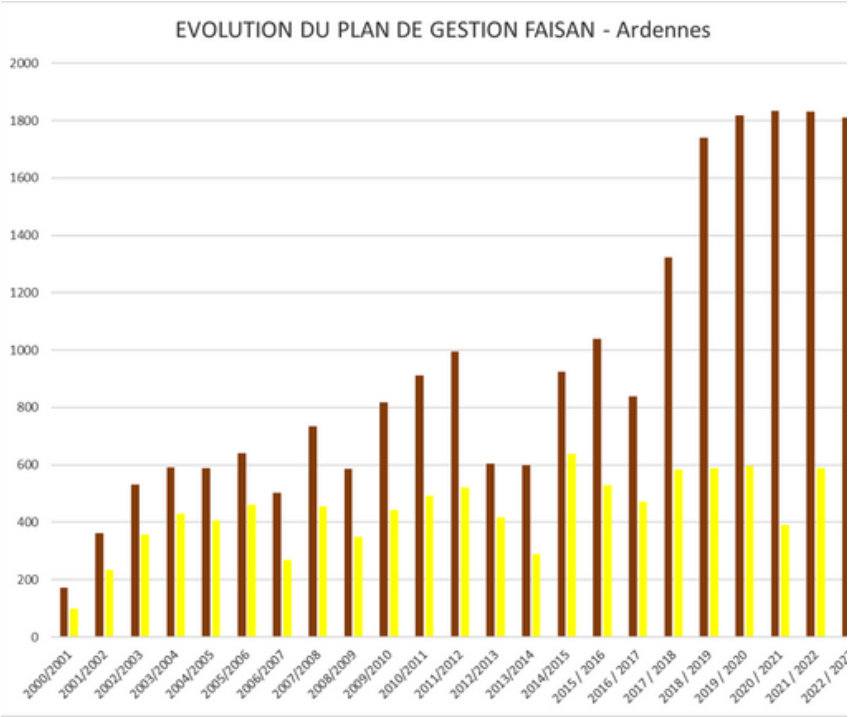

Attributions
1 811

Réalisations
558

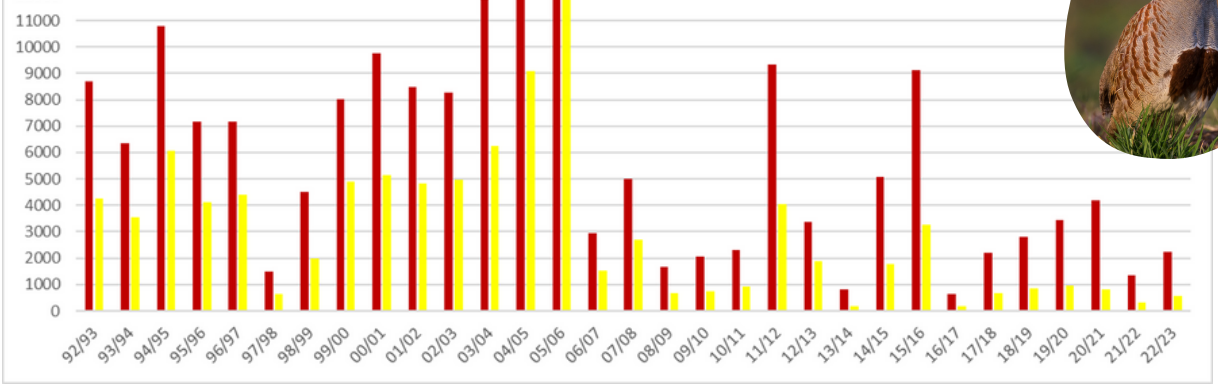

Attributions
2 232

Réalisations
558

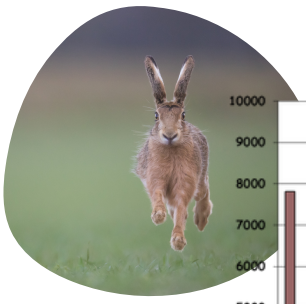

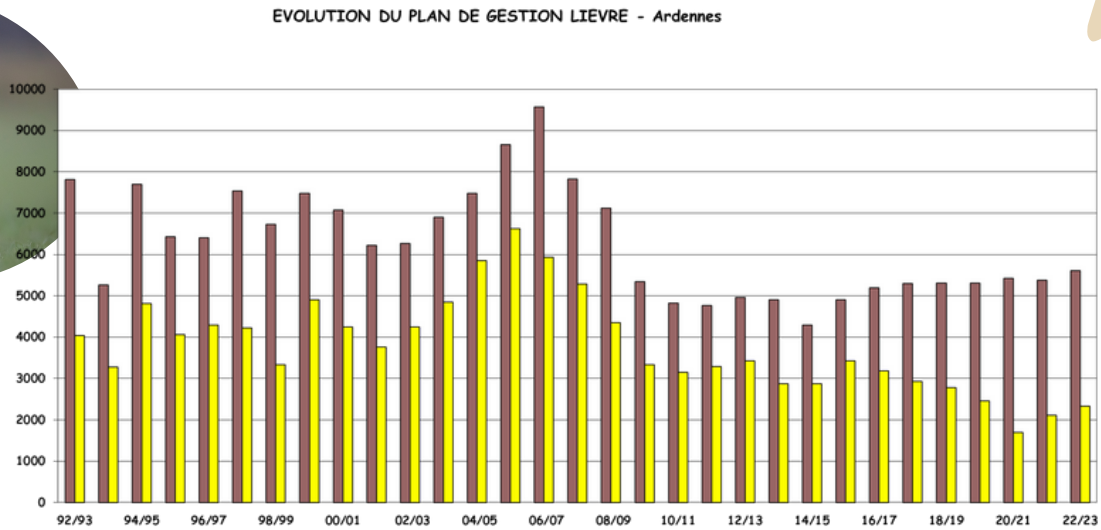

Attributions
5 606

Réalisations
2 325

Les dégâts de gibier

Evolution des indemnisations dans les Ardennes

47 %
par rapport à 2019

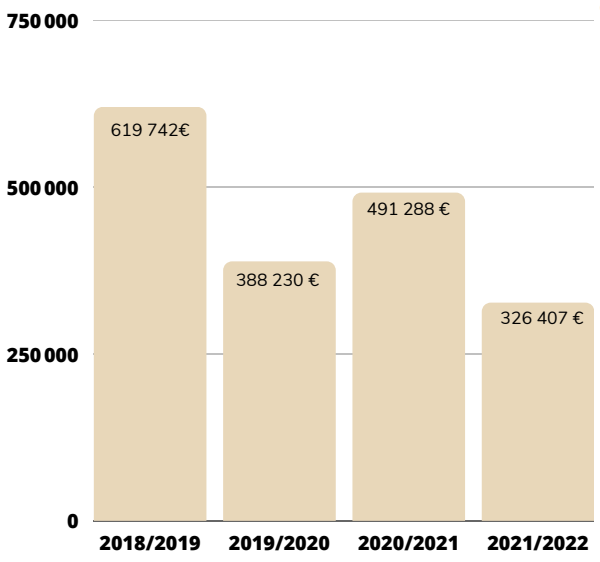

Evolution des quintaux et surfaces détruites des prairies

420 146 €
pour 423 dossiers
en 2018 / 2019

contre

57 744 €
pour 73 dossiers
en 2021 / 2022

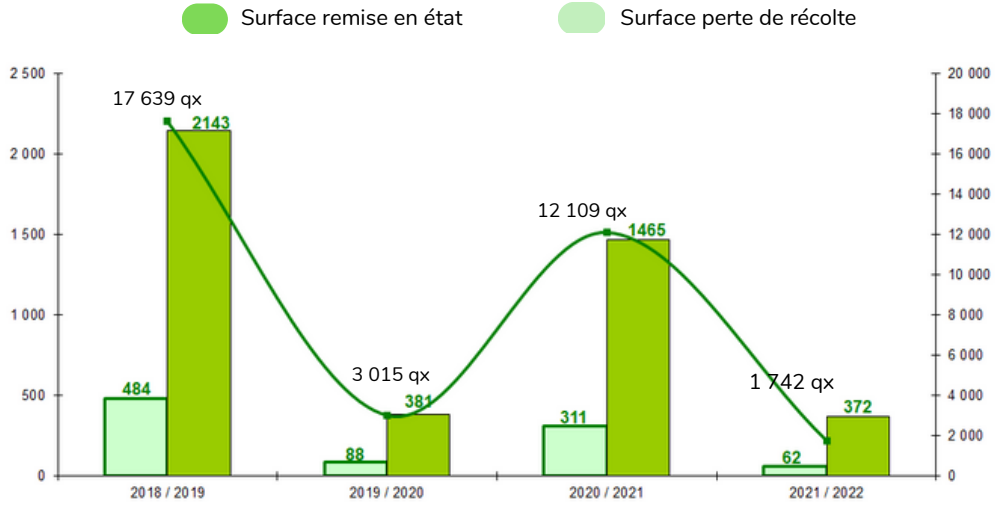

Evolution des dégâts en surface (hors prairies)

Céréales
par rapport à 2019

Maïs et autres cultures (oléagineux, légumes secs, plantes sarclées
par rapport à 2019

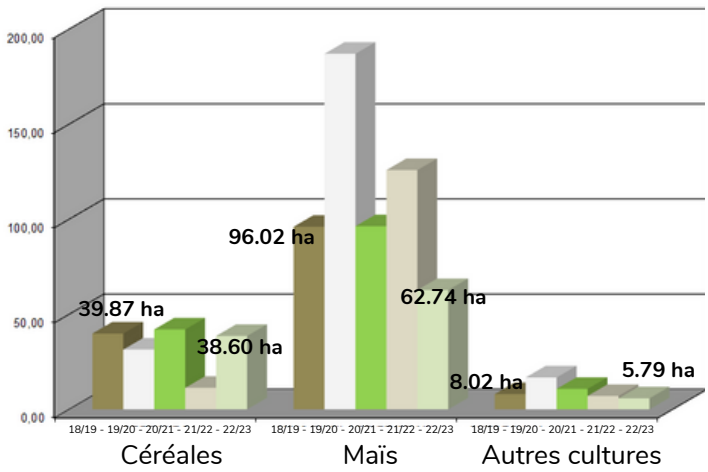

Chasses Traditionnelles et Migrateurs :
une année 2022 toujours orageuse

Chasses traditionnelles : les Ardennes tiennent ferme !

Une série de manifestations dans toute la France, initiées par les Ardennes le 4 septembre 2021, pendant le travail de réécriture des arrêtés millésimés motivés par l'absence de solutions alternatives satisfaisantes par l'exercice de la chasse à tir ou l'élevage, **a permis de rétablir la pratique suite à la suspension de mars 2021.**

La joie des tendeurs ardennais a été de courte durée puisque le Conseil d'Etat a décidé de suspendre à nouveau l'application des arrêtés le 21 octobre 2021 basés sur l'arrêté cadre de 1989.

Début 2022 a donc été une étape importante et porteuse d'espoir de réécriture des arrêtés cadres de 1989 en vue d'une mise en conformité des règles des pratiques.

Les pantes et matoles ont pu reprendre dans le Sud-Ouest sur ces nouvelles bases. Les tenderies ardennaises devaient suivre le pas mais **un nouveau jugement du Conseil d'Etat a suspendu toute pratique** prétextant notamment que des solutions alternatives satisfaisantes aux méthodes de chasses traditionnelles (chasse à tir, élevage,...) existaient !

Cependant, les associations spécialisées, le service technique et les élus référents de la FDC 08, en collaboration étroite avec la FNC, se mobilisent d'arrache-pied encore et toujours pour « tordre le cou » aux critiques infondées du Conseil d'Etat. La partie n'est pas perdue, les Ardennes tiennent ferme !

Gibiers d'eau : des conditions climatiques perturbatrices

2022 s'est caractérisée par un climat chaud et sec au deuxième semestre. Les Ardennes n'ont pas été épargnées avec des niveaux d'eau anormalement bas sur les nappes d'eau et rivières réduisant considérablement la pratique de la chasse en début de saison.

Les températures toujours clémentes en automne n'ont pas donné d'épisode de froid marquant tant attendus par les chasseurs de gibier d'eau.

Sur le plan sanitaire, **aucun cas de grippe aviaire n'a été recensé dans les Ardennes avant la fermeture.**

Pour rappel, le Ministère de l'Agriculture a **établi des règles de graduation du risque de propagation en permettant la chasse et le transport d'appelants aux huttiers** détenant moins de 15 oiseaux et sans lien avec un établissement d'élevage de volaille à des fins commerciales.

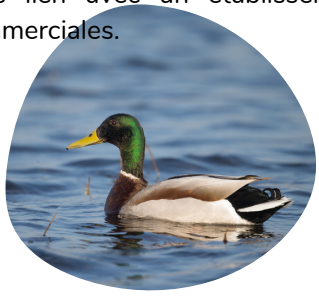

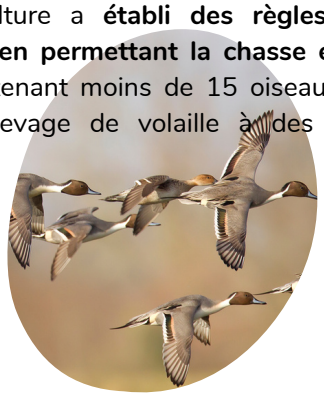

Chasse à l'alouette : la naissance d'une confrérie ardennaise

Suite à un voyage initiatique en septembre 2022, l'Association des Chasseurs de Plaine va prochainement créer la confrérie des chasseurs d'alouette ardennais au miroir.

Cette confrérie aura pour but de former, informer et rassembler les pratiquants qui feront revivre ce symbole d'une chasse technique appréciée des amateurs de convivialité et de gastronomie.

La sécurité et le partage de la nature :

une préoccupation au cœur de la chasse ardennaise !

Signalisation des battues sur les routes ouvertes à la circulation : première saison d'application

Lors de chasses collectives à tir au grand gibier, telle que définie dans le schéma départemental de gestion cynégétique, le chasseur (y compris les personnes non armées) **doivent porter un vêtement fluorescent**.

Cette mesure déjà d'application depuis 2000, a été renforcée cette saison avec **les panneaux de signalisation temporaire « Chasse en cours »** avant le commencement de la chasse sur l'accotement ou à proximité des voies publiques (routes communales, départementales et nationales). Près de 3000 panneaux ont équipé les chasses ardennaises pour cette première année d'application.

Renforcement des mesures de sécurité annoncées par la Secrétaire d'État Bérangère Couillard

La fin de l'année 2022 a été marqué par l'annonce de Bérangère Couillard des 14 mesures de renforcement de la sécurité à la chasse suite aux recommandations de la mission sénatoriale en début d'année. Parmi ces annonces qui devraient être d'application pour la saison 23/24, figurent le délit d'alcoolémie, une formation obligatoire des organisateurs de chasse ou encore une application smartphone de géolocalisation des zones chassées.
A suivre !

Formation décennale à la sécurité : forte mobilisation des chasseurs ardennais

Par un arrêté ministériel, les chasseurs doivent, **tous les 10 ans, être sensibilisés par une formation aux règles élémentaires de sécurité**.

La FDC 08 a démarré les formations dès janvier 2022 des chasseurs volontaires avec des formations théoriques et pratiques de 3h30 assurées par les administrateurs bénévoles.

Durant l'année 2022, ce sont **1108 titulaires du permis de chasser validé dans les Ardennes (soit 13,8 % des chasseurs) qui ont suivi cette formation.**

Création d'une affiche sur les règles de sécurité en battue au grand gibier

A l'occasion de l'ouverture 2022, une affiche des règles élémentaires de sécurité en battue au grand gibier a été envoyée aux 6500 abonnés à la revue fédérale « le chasseur ardennais ».

Au verso de cette affiche figurait également un modèle de consignes de sécurité telles qu'elles doivent être énoncées avant chaque journée.

Police de la chasse et de l'environnement

Afin de palier au quasi abandon de la mission de police de la chasse par l'OFB, la Fédération a décidé de ne pas rester fataliste et de se tourner vers la Gendarmerie pour sanctionner les actes de malveillance et vers un réseau départemental de chasseurs vigilants. Durant la saison 2022-2023 :

9 plaintes ont été déposées à la demande du bureau de la FDC08 pour enquêter sur des dépassements de plan de chasse ou encore des exercices illégaux de la chasse

2 procès ont également abouti à la condamnation de chasseurs pour des dépassements de plan de chasse à s'acquitter de sommes allant de 1700 à 2500 euros

16

Promouvoir notre passion

École de chasse de la Grande Forêt

Ce lot de **forêt domaniale de 446 ha** est mis à disposition de la FDC gracieusement par l'ONF. Pour la deuxième saison, la chasse en collective et individuelle a été pratiquée à des fins de formation de nouveaux chasseurs ayant passé l'examen du permis de chasser dans les Ardennes.

21 nouveaux chasseurs ont ainsi pu découvrir la chasse à l'approche et à l'affût du brocard cet été. La densité de chevreuil et l'aménagement du territoire ont permis de nombreuses observations et de célébrer le premier brocard d'un chasseur ardennais !

Lors des 6 journées de battues, **99 nouveaux chasseurs ont été accueillis** et ont pu prélever 23 animaux. La venaison commercialisable a entièrement servi à l'expérimentation de circuits courts de valorisation du gibier ardennais. Le succès de l'opération a démontré que des réseaux « de la forêt à l'assiette » pouvaient franchir le cap des contraintes administratives pour générer de l'activité économique dans nos campagnes.

2022 a été riche en formation et en expérimentation !

Côté scientifique, l'autre vocation du territoire, le **projet « Idex Tiques »** mené par l'Université de Strasbourg sur la région de l'Argonne et de Signy-l'Abbaye s'est clôturé en 2022.

Il se penchait sur les impacts des modifications socio-écologiques sur les maladies à tiques et leurs représentations professionnelles et sociales afin de prévenir efficacement les chasseurs et autres utilisateurs des risques. Un rendu sera public durant le premier semestre 2023.

Le **projet « écotoxicologie »** a également profité des échantillons d'abats prélevés sur les animaux en battue. Ce projet mené par l'Université de Reims vise à identifier et quantifier les contaminants environnementaux dans les organismes de la faune sauvage de différents milieux de vie. Les animaux du grand massif de Signy ont été choisis pour représenter les milieux exclusivement forestiers.

Ecole de chasse du fort de Charlemont (Givet)

Haut lieu de l'histoire ardennaise, le fort de Charlemont offre un territoire de chasse de **84 ha escarpés**. Ce fût, il y a maintenant 7 ans, l'occasion pour la Fédération de prendre en charge l'exercice de la chasse sur ce terrain particulier pour y **accueillir des nouveaux chasseurs dans ces conditions d'exigence pointues sur la sécurité à la chasse**.

2 journées de battue au grand gibier ont accueilli cette saison 20 nouveaux chasseurs pour un tableau de 9 animaux. Cette année a également été l'occasion d'expérimenter sur ce territoire le tir de la bécasse et du faisan par les traqueurs, traditionnellement non armés.

Cette expérience a été une réussite de par la preuve que des consignes particulières peuvent être adaptés aux traqueurs et que tous les plaisirs de la chasse ont leur place dans le rabat.

Former et Informer

Présence aux évènements

50 000 visiteurs
sur 3 jours

Hutte pédagogique
Démonstration tir à l'arc
Dégustation de gibier

2 500 visiteurs
sur 2 jours
organisée par la FDC 08

Présentation de chiens de races
Concours chevaux de trait ardennais
Feu de la Saint Jean / Concours de fosses
Tir à l'arc, à l'arbalète et laser / Ball-Trap avec 2 plateaux d'or
Démonstration de brameurs avec les champions de France et de Belgique

14 000 visiteurs
sur 2 jours

Château Bainast à Béhen
Tenderie aux grives et aux vanneaux
+ 5000 appelants

Mais aussi...
Fête du Parc par le PNR des Ardennes, Forum de l'Arbre et Fête de la Saint-Hubert par la ville de Charleville-Mézières

Les outils de communication de la fédération mobilisés en 2022

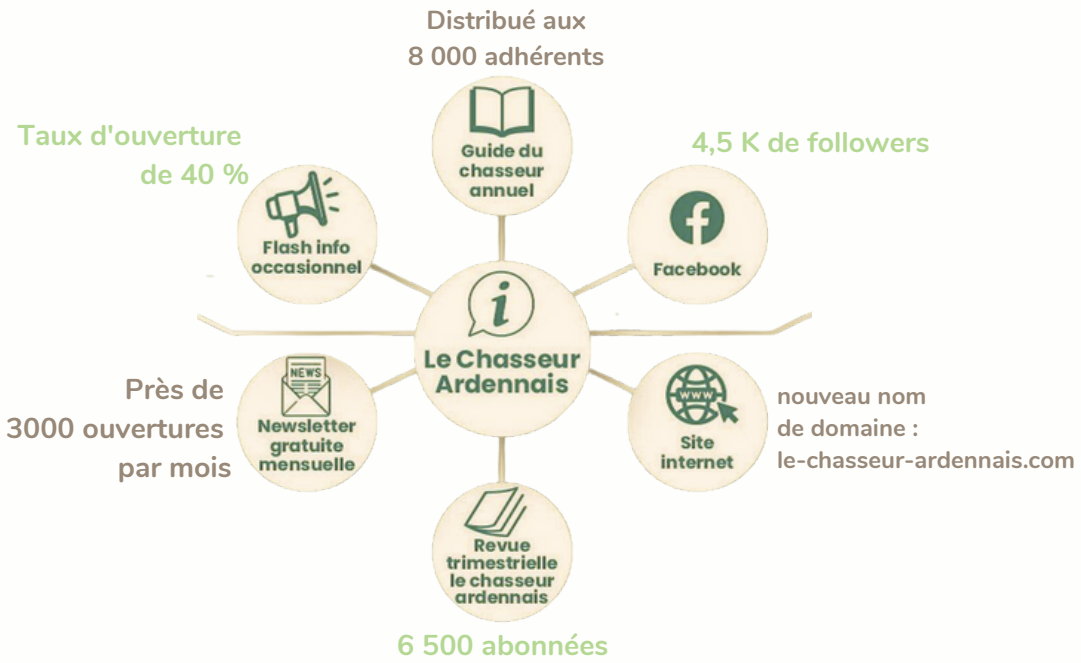

Le Chasseur Ardennais

Marque déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle

Le renouveau des formations

Nouveau!

Formation à la chasse d'été

En 2022

692	29	33	52	17
formés au permis de chasser	formés à la chasse accompagnée	formés à la chasse à l'arc	formés au piégeage	formés à l'hygiène alimentaire et venaison

Retour de la formation des gardes particuliers

Consulter notre catalogue formations

19
Biodiversité et Éducation à l'environnement

Agir en faveur de la biodiversité

Plantation de haies en milieu agricole

Budget 2022
862 092 €

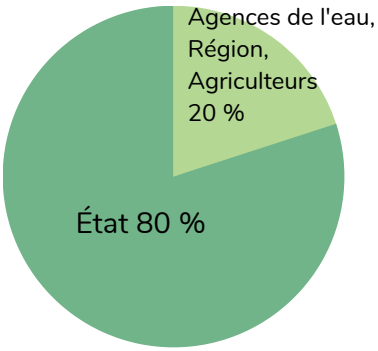

La plantation de haies bénéficie d'un cortège d'espèces important, mais est également **un allié important du monde agricole** qui est constamment sous le feu des critiques. En effet, les bénéfices de l'installation d'une haie sont nombreux pour une parcelle agricole : **lutte contre l'érosion, protection du bétail, brise vent, installation des auxiliaires de culture, reconversion en agriculture biologique, amélioration paysagère, réponse à l'obligation de la réglementation PAC**, ...

Le travail consiste à démarcher les planteurs potentiels, de les accompagner durant toute la procédure qui comprend : la pertinence de la localisation et des essences à planter, le schéma de plantation, cahier des charges, devis auprès du pépiniériste, le suivi du chantier et la réception des travaux, la déclaration dans le dossier PAC et l'entretien qu'il faudra réaliser dans l'avenir pour garantir la pérennité et l'intérêt de la haie.

En 2022, 62 km de haie ont été plantés grâce au plan de relance et aux fonds éco-contribution. **En 25 ans, la Fédération des Chasseurs des Ardennes a accompagné une multitude de projets représentant la plantation de 215 kilomètres.**

Étude d'impact de la méthanisation sur la faune des plaines ardennaises

Les terres agricoles sont exploitées par de nombreuses espèces, notamment le Chevreuil (Capreolus capreolus), et constituent l'habitat principal du Lièvre d'Europe (Lepus europaeus) et de la Perdrix grise (Perdrix perdrix).

Or, les populations de ces deux dernières espèces ont toutes les deux subi un déclin depuis ces dernières années. Aujourd'hui, **le développement rapide de la méthanisation entraîne une nouvelle modification des paysages agricoles.**

Budget prévisionnel
74 000 €

En effet, la méthanisation va modifier les occupations des sols avec les Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique, les dates de semis et de récolte ainsi que les traitements associés (mécaniques, phytosanitaires, types d'épandages, ...) ce qui pourrait modifier l'exploitation de l'espace par ces espèces.

Afin de mettre en œuvre des mesures de conservation efficaces, il est important de disposer de connaissances solides sur l'exploitation de l'habitat en plaine céréalière chez ces trois espèces.

Ce travail a débuté en 2022 et s'étalera sur 3 années durant lesquelles s'opéreront des recensements de mortalités à la récolte et des suivis de l'occupation de l'espace par des animaux équipés de balises GPS.

PROJET ZONE ATELIER ARGONNE

Agir en faveur de la biodiversité

Suivi pluriannuel des ongulés et de leurs habitats par la méthode des Indices de Changements Ecologiques

Ce projet pluridisciplinaire et multi partenarial conduit à l'échelle du Grand-Est s'inscrit dans le cadre de l'équilibre Forêt-Gibier et du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB Grand-Est).

Il vise à **acquérir des données tangibles sur l'évolution spatiotemporelle des populations d'ongulés sauvages** et de la biodiversité des écosystèmes du Grand-Est afin d'optimiser leur gestion (outils d'aide aux décisions/gestion adaptative). Les mesures des indices appelés Indice de Changement Ecologique (ICE) doivent être réalisées annuellement selon un protocole inchangé.

Budget annuel pour les Ardennes : 16 000 €

L'objectif est d'**assurer une gestion adaptative du cerf élaphe et du chevreuil** grâce à l'acquisition de connaissances sur les populations, la performance des individus en lien avec leurs habitats à maintenir en bon état de conservation. Ces travaux concernent 12 550 ha dans les Ardennes sur le secteur Hargnies-Vireux.

Suivi avifaunistique dans les Ardennes : vers une amélioration des connaissances des espèces et de leur état de conservation

La Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes est adhérente de l'ISNEA (Institut Scientifique Nord-Est Atlantique) et mène, conformément à ses statuts, des missions de protection et de gestion de la faune sauvage et de ses habitats. Le programme de monitoring toutes espèces, initié en 2012 par l'ISNEA, sera, pour partie, déployé par la FDC 08.

Ce projet vise à mettre en œuvre différents protocoles standardisés proposés par l'ISNEA afin d'**améliorer la connaissance globale sur les oiseaux pour favoriser leur préservation et leur utilisation durable** par la chasse pour les espèces gibier.

Depuis 8 ans, la FDC 08 réalise un suivi des oiseaux d'eau hivernants sur 2 sites des Ardennes**. De nouvelles actions de recensement ont débutées en 2022** et compléteront fortement pour les années à venir ce suivi par des actions sur d'autres espèces, d'autres sites et d'autres compartiments de la biologie des oiseaux.

CRÉATION D'UN ESPACE LUDOPÉDAGOGIQUE AU SIÈGE DE LA FDC 08

La FDC 08 propose depuis 2022 aux établissements scolaires, en application des programmes définis par l'Éducation Nationale, des animations concernant la présentation de la faune sauvage ou des milieux naturels de leur territoire, sur son site de 11 Ha situé juste au sud du Parc Naturel Régional des Ardennes et à quelques kilomètres de Charleville-Mézières,chef-lieu du département.

Cet espace idéalement situé, possède une diversité de milieux naturels permettant l'implantation d'un espace ludopédagogique.

Pour se faire nous utilisons nos compétences et nos expériences dans ce domaine afin de contribuer à l'éducation à la nature. Nous souhaitons montrer par notre action que nous sommes un acteur majeur en matière d'environnement.

Budget fonctionnement annuel 25 000 €

Investissement construction 160 000 €

Encrer la chasse dans la gastronomie Ardennaise

Une étude de faisabilité concluante

En 2020, le Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA) et la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes, se sont associés pour lancer une étude de faisabilité de l'implantation d'une filière venaison de proximité sur le territoire.

Promouvoir et préserver le savoir-faire local

Ce projet a fait suite à l'appel à projet du Réseau Rural National – Ministère de l'Agriculture répondu par la FNC et ses partenaires bénéficiant des aides financières du FEADER et de la Fondation François Sommer.

Les Ardennes sont donc un des 7 départements en France qui expérimentent l'implantation d'une filière de valorisation de venaison locale dans l'espoir de créer des modèles duplicables.

L'objectif est à la fois, promouvoir et préserver le savoir-faire local des différents métiers de bouche, valoriser une consommation en circuit court et dynamiser économiquement le territoire.

La première étude de faisabilité a été confiée au cabinet Agrex Consulting en 2021. Le travail a consisté à mesurer l'intérêt que portent les acteurs locaux à ce projet (chasseurs, restaurateurs, et commerçants) mais également de construire un plan d'action pour la mise en place d'une telle filière.

Les résultats ont été très encourageants avec un potentiel de collecte de 30 tonnes rien qu'à l'échelle du PNR.

Un projet d'atelier de découpe à Charleville-Mézières est en cours

Lors de la première édition de la célébration de Saint-Hubert place Ducale en novembre 2022, Ardenne Metropole a tenu une conférence sur un projet de réhabilitation d'un ancien bâtiment de l'abattoir de Charleville-Mézières pour accueillir l'activité de découpe de gibier ardennais.

Ces travaux ont reçu le soutien de l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie. D'autres subventions devraient financer les travaux budgétisés à plus de 2 millions d'euros. Patrick Fostier, en charge du projet à la Communauté de Commune a annoncé le début des travaux en octobre 2023 pour un début d'activité prévu en septembre 2024.

En attendant, la collecte du gibier s'organise !

Avec le concours financier des fonds LEADER gérés par le PNR des Ardennes, deux remorques frigorifiques dédiées à la collecte du gibier ont été acquises par la Fédération des Chasseurs des Ardennes.

Ces remorques seront mises à disposition des sociétés de chasse, de la zone PNR dans un premier temps, pour livrer l'atelier de découpe de gibier dans des conditions d'hygiène optimales. Ce projet a également été soutenu par le Conseil Départemental.

Notes

Fédération Départementale
des Chasseurs des Ardennes

Association agréée au titre de la protection de l'environnement
Agrément par arrêté préfectoral n°2022/705 du 27 décembre 2022

49 rue du Muguet - Route de Gernelle - 08090 SAINT-LAURENT
Tél. : 03 24 59 85 20 - Mail : fdc08@chasseurdefrance.com

Suivez-nous :

Site internet
www.le-chasseur-ardennais.com

Facebook
FDC 08 - Fédération des chasseurs des Ardennes